

Ce PV comporte deux sections :

- **CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**
- **CLASSEMENT DES ÉCLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

Réunion : 03 septembre 2024 au siège de la LFNA à PUYMOYEN (16)

Présents : MM. Philippe BARRIERE (Président) – Max ROULON – Henri CLAVIERE – François DUPUY – Vincent GUICHARD – Philippe VERGNAUD – Philippe LACOMBE – Jean-Jacques PETIT – Patrice HERAULT – Jacky DESAINTJEAN – Jacques DUMAS (remplace Mme DALLANES).

Absents : MM. ECOBICHON – RODRIGUES - Mme Mathilde DELANNES

Référente Administrative : Anne-Laure CHAPELLE (en réunion téléphonique).

INFO : Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation de leur part.

A tous les Districts de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine :

La CRTIS rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone appelée "zone de sécurité" d'une largeur de 2,50 m en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (**article 3.3 du RTIS**)

La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

Tout Dossier qui arrivera directement à la LFNA, sans passer par la CDTIS concernée, sera retourné à cette dernière mais avec un courrier à l'expéditeur pour rappel du bon fonctionnement de la procédure à suivre.

RAPPEL IMPORTANT : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers. En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

NOUS VOUS RAPPELONS QUE VOUS AVEZ A VOTRE DISPOSITION :



Référent Terrain Synthétique et Eclairage

Vincent GUICHARD (33)

Mail : vincent.guichard33@free.fr

Portable : 06 13 70 69 16



Référent Eclairage

Jean-Jacques PETIT (79)

Mail : jj.petit@orange.fr

Portable : 06 08 80 72 31

Glossaire :

CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

CDTIS : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

AOP : Arrêté d'Ouverture au Public / **PV CDS** : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité

Considérant que l'article 2.3 d u Règlement des Terrains et Installations indique que la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer ou valider le classement des installations sportives tous niveaux confondus »

La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n°10 du 04 juin 2024.

SECTION CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

MONTEMBOEUF – STADE MUNICIPAL – NNI 162250101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 02/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 27/08/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de confirmation de classement signée par le propriétaire en date du 27/08/2024.

- Fournir une AOP (Arrêté d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 03/09/2024.

2.2. Confirmations de niveau de classement

FLEAC – STADE DES PLANTES – NNI 161380101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 29/05/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 17/04/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 02/09/2024.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 03/09/2024.

2.3. Changements de niveau de classement

2.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

MONTEMBOEUF – GYMNASE MUNICIPAL – NNI 162259901

Cette installation n'était pas classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date du 27/08/2024.



- Fournir une AOP (Arrêté d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en FUTSAL 4 jusqu'au 03/09/2034.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

5.4 Demande d'Avis Préalable

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

PERIGNY - STADE MUNICIPAL 1 (HONNEUR) - NNI 172740101

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 07/03/2031.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T3 PN ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 08/07/2024 effectué par M. Philippe BARRIÈRE, membre C.F.T.I.S.

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

OZILLAC – STADE MUNICIPAL – NNI 172700101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 17/01/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 17/04/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 17/04/2024.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 09/04/2034.

NERE – STADE MUNICIPAL – NNI 172570101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 22/05/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 17/04/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 17/04/2024.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 09/04/2034.

DOMPIERRE SUR MER – STADE MARCEL BUREAU 2 – NNI 171420102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 10/09/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 13/06/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 13/06/2024.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Elle constate la non-conformité mineure suivante (à lever avant la prochaine rencontre officielle) :

- Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 *).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 09/04/2034.

LES MATHES – STADE LEON COLLIN – NNI 172250101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 18/08/2030.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 17/04/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 17/04/2024.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 09/04/2034.

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

BOURCEFRANC LE CHAPUS – STADE MUNICIPAL – NNI 170580101

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 01/07/2030

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents transmis :

- Délibération du Conseil Municipal du 25/07/2024 pour le changement de Nom de l'installation qui devient le « STADE MUNICIPAL JEAN ALBERT GABORIT »

La C.R.T.I.S. prend note et effectue le changement de nom.

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

CORREZE – FOOT 5 PALISSADES LA BUTTE DE CHASTRE – NNI 190625501

Cette installation n'était pas classée.

Date de mise en service : 16/07/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau FOOT5 PALISSADES SYN en date du 16/07/2024 (à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 09/05/2023), ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau FOOT5 PALISSADES SYN jusqu'au 16/07/2034 (date de mise en service).

NOAILLES – STADE FOOT 5 PALISSADES – NNI 191515501

Cette installation n'était pas classée.

Date de mise en service : 18/07/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau FOOT5 PALISSADES SYN en date du 18/07/2024 (à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 07/03/2023), ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau FOOT5 PALISSADES SYN jusqu'au 18/07/2034 (date de mise en service).

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

CUBJAC – STADE MUNICIPAL – NNI 241470101

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T6 PN en date du 05/08/2024, ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Rapport de visite du 05/08/2024 effectué par Mme. Mathilde DELANNES, membre C.R.T.I.S.
- Plan des vestiaires

- Fournir AOP (Arrêté d'Ouverture au Public) ou AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 03/09/2034.

SANILHAC – STADE FOOT A 8 MARSANEIX – NNI 243120103

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau A8 PN en date du 16/08/2024, ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Rapport de visite du 20/08/2024 effectué par Mme. Mathilde DELANNES, membre C.R.T.I.S.
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 03/09/2034.

PERIGUEUX – STADE MAURICE LACON FOOT A8 – NNI 243220201

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau A8 PN en date du 16/08/2024, ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Rapport de visite du 16/08/2024 effectué par Mme. Mathilde DELANNES, membre C.R.T.I.S.
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 03/09/2034.

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

BERGERAC – STADE LE BARRAGE LE PONT ROUX 3 – NNI 240370403

Cette installation était classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 04/08/2033.

Date de mise en service : 04/08/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T4 SYN en date du 19/08/2024 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Rapport de visite du 08/08/2024 effectué par Mme. Mathilde DELANNES, membre C.R.T.I.S.
- Plan des vestiaires
- AAC DU 18/09/2023 (299 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 04/08/2033 (date de mise en service).

DAGLAN – STADE MUNICIPAL JEAN CLAUDE FOUCOEUR – NNI 241500101

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 16/12/20230.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 05/08/2024 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Rapport de visite du 08/08/2024 effectué par Mme. Mathilde DELANNES, membre C.R.T.I.S.
- Plan des vestiaires

- Fournir AOP (Arrêté d'Ouverture au Public) ou AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 03/09/2034.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

SORGES ET LIGUEUX EN PERIG. – STADE LE CLAPIER – NNI 245400101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 09/12/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 25/07/2024 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

COULAURES – STADE MUNICIPAL – NNI 241370101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 25/06/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 05/08/2024 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

PODENSAC – STADE PORTE PERE – NNI 333270201

Cette installation était classée en Niveau T7PN jusqu'au 07/07/2025.

Date de mise en service : 04/03/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T5 SYN en date du 23/05/2024, (à la suite d'un Avis Préalable Favorable du 04/04/2023, ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Tests In-Situ initiaux du 21/03/2024 (Labo des Sols) : conformes

- **Fournir AOP (Arrêté d'Ouverture au Public) ou AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 04/03/2034.

2.2. Confirmations de niveau de classement

LE TAILLAN MEDOC – STADE EMILE MIART 3 – NNI 335190203

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 09/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 08/07/2024, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 27/05/2024 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre C.R.T.I.S.

- AOP du 14/05/2014 (1500 personnes en pourtour)

Elle constate les non-conformités mineures suivantes (à lever avant la prochaine rencontre officielle) :

- **Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 *).**
- **Présence d'oreilles sur les buts non réglementaire (art. 3.9.1.1 *),**
- **Absence de Perches arrière de soutien des Filets (art. 3.9.3 *),**
- **Marquages des terrains réduits non réglementaires (art.3.8.4. *),**
- **Absence sécurisation Main courante pour les bancs de touche (art. 3.9.5.1. *).**

Une visite par la CRTIS sera effectuée pour valider ces corrections.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 03/09/2034.

LE TAILLAN MEDOC – STADE EMILE MIART 5 – NNI 335190205

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 09/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau A8 PN en date du 08/07/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de confirmation de classement signée par le propriétaire en date du 08/07/2024.

- AOP du 14/05/2014 (1500 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 03/09/2034.

LE TAILLAN MEDOC – STADE EMILE MIART 6 – NNI 335190206

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 09/09/2024.

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 03 SEPTEMBRE 2024 – PV N° 01

PAGE 11/38

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau A8 PN en date du 08/07/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de confirmation de classement signée par le propriétaire en date du 08/07/2024.
- AOP du 14/05/2014 (1500 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 03/09/2034.

2.3. Changements de niveau de classement

LE TAILLAN MEDOC – STADE EMILE MIART 4 – NNI 335190204

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 09/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 08/07/2024, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 27/05/2024 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre C.R.T.I.S.
- AOP du 14/05/2014 (1500 personnes en pourtour)

Elle constate les non-conformités mineures suivantes (à lever avant la prochaine rencontre officielle) :

- **Largueur de l'Aire de jeu insuffisante (retracer à 68m de largeur (art. 3.2.1 *)),**
- **Traçage des lignes de touche à 2,50m minimum des pivots des buts de foot à 8 (art. 5.5 *),**
- **Absence de bancs de touche obligatoire pour un Niveau T5 (art.3.9.5.2 *).**

Une visite par la CRTIS sera effectuée pour valider ces corrections.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 03/09/2034.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

BASSENS – STADE SERGE DUBERNARD – NNI 330320101

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 15/06/2030.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une réfection du revêtement PN et création d'un drainage et arrosage et mis en place des équipements neufs pour un Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 31/10/2023
- Lettre de la Mairie du 31/10/2023
- Plan de situation de l'installation
- Dossier Projet et fiches techniques
- Plan de Masse
- Plan de drainage
- Plan de l'arrosage
- Fiches techniques des équipements neufs
- Plan côtés des vestiaires (extension 2 vestiaires joueurs de 15m² et 2 de 13m² et 2 vestiaires arbitres de 6m²)

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'une extension et restructuration du bloc vestiaires pour un Niveau T5 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T5 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

FLOIRAC – PLAINE DES SPORTS J SARTHOULET 1 – NNI 331670201

Cette installation est classée au Niveau T4 PN jusqu'au 24/04/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une réfection du revêtement PN et création d'un drainage et arrosage pour un Niveau T4 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 07/02/2024

- Délibéré de la Mairie du 20/05/2020
- Plan de situation de l'installation
- Dossier Projet et fiches techniques
- Plan de Masse
- Plan de drainage
- Plan de l'arrosage
- Plan côtés des vestiaires (extension 2 vestiaires joueurs de 29m² et 2 vestiaires arbitres de 12m²)

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'une extension et restructuration du bloc vestiaires pour un Niveau T4 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T4 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

FLOIRAC – PLAINE DES SPORTS J SARTHOULET 2 – NNI 331670102

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 07/09/2030.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une réfection du revêtement PN et création d'un drainage et arrosage pour un Niveau T4 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 07/02/2024
- Délibéré de la Mairie du 20/05/2020
- Plan de situation de l'installation
- Dossier Projet et fiches techniques
- Plan de Masse
- Plan de drainage
- Plan de l'arrosage
- Plan côtés des vestiaires (extension 2 vestiaires joueurs de 29m² et 1 vestiaire arbitres de 11m²)

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'une extension et restructuration du bloc vestiaires pour un Niveau T5 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T5 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

FLOIRAC – PLAINE DES SPORTS J SARTHOULET 3 – NNI 331670103

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 07/09/2030.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une réfection du revêtement PN et création d'un drainage et arrosage pour un Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 07/02/2024
- Délibéré de la Mairie du 20/05/2020
- Plan de situation de l'installation
- Dossier Projet et fiches techniques
- Plan de Masse
- Plan de drainage
- Plan de l'arrosage
- Plan côtés des vestiaires (extension 2 vestiaires joueurs de 29m² et 2 vestiaires arbitres de 11m²)

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'une extension et restructuration du bloc vestiaires pour un Niveau T5 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T5 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

BORDEAUX - GYMNASSE THIERS - NNI 330639906

Cette installation était classée en Niveau Futsal4 jusqu'au 16/04/2028.

La C.R.T.I.S. prend de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau Futsal 3 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de confirmation de classement signée par le propriétaire en date du 11/07/2024.
- Rapport de visite du 11/07/2024 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre C.R.T.I.S.

- AOP du 11/08/2019 (299 personnes en pourtour)
- Plan de l'aire de jeu et vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 03/09/2034.

5.3. Changements de niveau de classement

LATRESNE - GYMNASSE MUNICIPAL - NNI 332349901

Cette installation était classée en Niveau Futsal4 jusqu'au 28/12/2027.

La C.R.T.I.S. prend de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 3 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de confirmation de classement signée par le propriétaire en date du 01/07/2024.
- Rapport de visite du 01/07/2024 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre C.R.T.I.S.
- AOP du 03/05/2022 (635 personnes en pourtour)
- Plan de l'aire de jeu et vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 03/09/2034.

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

CARBON BLANC – STADE GERARD HALET – NNI 330960202

Cette installation est classée au Niveau T5 jusqu'au 12/05/2033.

La commission prend connaissance des éléments complémentaires :

- Rapport de visite de conformité des travaux du 26/08/2024, effectué par Monsieur Vincent GUICHARD membre CRTIS

La CRTIS prend note et transmet au Service FAFA.

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

SAUGNACQ ET MURET – STADE MUNICIPAL – NNI 402950101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 21/02/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 27/08/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de confirmation de classement signée par le propriétaire en date du 27/08/2024.

- Fournir une AOP (Arrêté d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 03/09/2034.

- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

ESOURCE – COMPLEXE SPORTIF LOUIS DAGRAU – NNI 400940101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 04/06/2034.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents transmis :

- PV de la Commission de Sécurité du 15/05/2009

- AAC du 25/07/2024 (150 personnes en tribunes).

La C.R.T.I.S. prend note de l'AAC.

DAX – PLAINE DE JEUX DU SABLAR – NNI 400880301

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 04/06/2034.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents transmis :

- AAC du 25/07/2024 (100 personnes en tribunes).

La C.R.T.I.S. prend note de l'AAC.

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

POEY DE LESCAR – PLAINE DES SPORTS 2 – NNI 644480102

Cette installation n'est pas classée.

Date de mise en service : 23/06/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 SYN en date du 26/03/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date **05/09/2024**
- Rapport de Visite du 05/09/2024 effectué par Monsieur Philippe BARRIERE – Président CRTIS et membre CFTIS
- Plan de Masse, de Situation et de l'Aire de Jeu
- Plan des vestiaires côtés
- AAC du 05/09/2024 (299 personnes en Pourtour)
- **Tests In-situ de maintien : 21/07/2024)**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 23/06/2034 (Date de la mise en service).

POEY DE LESCAR – PLAINE DES SPORTS 3 – NNI 644480103

Cette installation n'est pas classée.

Date de mise en service : 23/06/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau FOOT à 8 SYN en date du 26/03/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date **26/03/2024**
- Rapport de Visite du 05/09/2024 effectué par Monsieur Philippe BARRIERE – Président CRTIS et membre CFTIS
- Plan de Masse, de Situation et de l'Aire de Jeu
- Plan des vestiaires côtés
- AOP du 1/09/2014 (100 personnes en Pourtour)
- **Tests In-situ du : 21/07/2024)**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau FOOT à 8 SYN Jusqu'au 23/06/2034

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

LESCAR – TERRAIN FOOT A 5 – NNI 643365501

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un terrain synthétique pour un Niveau FOOT 5 Palissades SYN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 21/02/2024
- Lettre de la Mairie du 21/02/2024
- Plan de situation de l'installation
- Plan de l'aire des jeux
- **Revêtement synthétique de 42 mm sur couche de souplesse (remplissage liège)**
- **Vestiaires déjà existants (2 vestiaires joueurs de 12m²)**

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un terrain synthétique pour un Niveau Foot 5 Palissades SYN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau Foot 5 Palissades SYN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

4.5 Installations FUTSAL

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

CHAMPDENIERS - GYMNASE DU VAL D'EGRAY - NNI 790669901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 3 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 19/08/2024
- Rapport de visite du 06/08/2024 effectué par M. Jean-Jacques PETIT, membre C.R.T.I.S.
- AOP du 23/04/2024 (244 personnes en pourtour).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 03/09/2034.

NIORT – COMPLEXE SPORTIF DE LA MAIF - NNI 791919905

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 3 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 20/08/2024
- Rapport de visite du 20/08/2024 effectué par M. Jean-Jacques PETIT, membre C.R.T.I.S.
- AOP du 16/05/2024 (1438 personnes en pourtour).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 03/09/2034.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

CENON SUR VIENNE – STADE DU BOURG – NNI 860460201

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 29/07/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 08/08/2024, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 08/08/2024 effectué par M. Patrice HERAULT, membre C.R.T.I.S.
- AAC du 08/08/2024 (300 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 03/09/2034.

VENDREUVRE DU POITOU – STADE MAURICE DANSAC 1 – NNI 862810101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 01/06/2030.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 07/08/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 07/08/2024

- Fournir une AOP (Arrêté d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 03/09/2034.

- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux

CHATELLERAULT - GYMNASSE EDOUARD BRANLY - NNI 860669903

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend de la demande du propriétaire de classement initiale en Niveau Futsal 4 ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 13/01/2024.

Elle note l'absence de PV de la Commission de Sécurité et AOP ou AAC, les compétitions se dérouleront donc « SANS PUBLIC ».

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 03/09/2034.



5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

LIMOGES – STADE DES ROUCHILLOUX – NNI 870850401

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 01/06/2030.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 07/08/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 07/08/2024
- Plan des nouveaux vestiaires

- Fournir une AOP (Arrêté d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 03/09/2034

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

CHATEAUPONSAC – STADE DE LA LANDE – NNI 870410201

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 10/07/2024 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

ST PRIEST SUR AIXE – STADE ALBERT ROZAN – NNI 871770101

Cette installation est classée au Niveau T7 PN jusqu'au 13/09/2032.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents complémentaires :

- AOP du 10/07/20224 (95 personnes en tribune et 490 personnes en pourtour)

La C.R.T.I.S. prend acte l'AOP.

SECTION CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

CHALAIS – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 160730101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 28/07/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 0 LA SUITE DE L'Avis Préalable Favorable du 05/09/2023, et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 12/08/2024
 - Type de sources : LED
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 176 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.41
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/09/2028.

2.2. Confirmations de niveau de classement

ST YRIEX SUR CHARENTE – STADE DES ROCHERS 1 – NNI 163580101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 21/12/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 22/08/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 199 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.41
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.66

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/09/2026.

2.2. Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

DOMPIERRE SUR MER – STADE MARCEL BUREAU 1 – NNI 171420101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 26/02/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 07/03/2024

- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 176 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.49
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.75

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/09/2026.

TONNAY BOUTONNE – COMPLEXE SPORTIF 1 – NNI 174480101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 24/06/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 02/04/2024

- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 214 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.48
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.71

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/09/2026.

MARANS – GYMNASSE INTERC. AUNIS ATLANTIQUE – NNI 172189901

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E Futsal3 jusqu'au 25/12/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E Futsal3 et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 07/03/2024

- Hauteur de feu : 7,00m
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 1539 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.70
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.89

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E Futsal3 jusqu'au 03/09/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

TRIZAY – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 174530101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 12/07/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 12/07/2024.
- Etude d'éclairage en date du 19/09/2023 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
 - Implantation symétrique : 4,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 20 m
 - Nombre total de projecteurs : 16 projecteurs (3 x BVP 528 (1500 W) et 2 x BVP 518 (1000 W))
 - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
 - Facteur de réflexion : 0,20
 - Glare Rating : 43,5
 - Facteur de maintenance : 1
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 272 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,64
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,81

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

PERPEZAC LE NOIR – STADE LALEU – NNI 191620101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 23/12/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau **E6 LED** à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 13/12/2023 et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 26/07/2024

- Type de sources : **LED**
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 160 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.47
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.69

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/09/2028.

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

PERIGUEUX – STADE MAURICE LACOIN DOOT A8 – NNI 243220201

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 16/08/2024

- Type de sources : **LED**
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 216 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : **0.19**
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.42

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 03/09/2028.

2.2. Confirmations de niveau de classement

MARSAC SUR L'ISLE – PLAINE DE JEUX SALTEGOURDE 1 – NNI 242560101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 31/07/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 20/08/2024

- Type de sources : **Iodure Métallique**
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 214 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.48
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.71

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/09/2026.

COULOUNEIX CHAMIERES – STADE PAREAU 1 – NNI 241380101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 08/09/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 21/08/2024

- Type de sources : **Iodure Métallique**
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 250 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.50
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.73

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 03/09/2026.

SARLAT LA CANEDA – PLAINE DE JEUX DE LA CANEDA 1 – NNI 245200101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 27/10/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 18/08/2024

- Type de sources : **Iodure Métallique**
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 185 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.46
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.66

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/09/2026.

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

BORDEAUX – MATMUT ATLANTIQUE – NNI 330630101

Reçu contrôle éclairage VERITAS E1

La CRTIS transmet le dossier à la CFTIS.

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

1.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

ST MEDARD EN JALLES – PLAINE DE JEUX DES BIGES 3 – NNI 334490703

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 30/05/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 30/05/2024.

– Etude d'éclairage en date du 21/06/2024 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 4,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 16 m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (2 PIL SPA BERGAMO LASER+30 (1500 W) et 1 PIL SPA BERGAMO LASER+20 (1000 W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating : 45
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 164 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,61
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,75

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

ST MEDARD EN JALLES – PLAINE DE JEUX DES BIGES 4 – NNI 334490704

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 30/05/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 30/05/2024.

– Etude d'éclairage en date du 21/06/2024 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 4,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 03 SEPTEMBRE 2024 – PV N° 01

PAGE 30/38

- Hauteur minimum de feu : 16 m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (2 PIL SPA BERGAMO LASER+30 (1500 W) et 1 PIL SPA BERGAMO LASER+20 (1000 W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating : 45
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 164 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,61
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,75

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

FLOIRAC – PLAINE DES SPORTS J SARTHOULET 2 – NNI 331670202

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 07/02/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 07/02/2024.
- Etude d'éclairage en date du 31/05/2023 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
 - Implantation symétrique : 4,78m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 18 m
 - Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (2 X BVP 518 T35 (1000 W) et 1 X BVP 528 T35 (1500 W))
 - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
 - Facteur de maintenance : 1
 - Glare Rating : 45,6
 - Facteur de réflexion : 0,20
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 181 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,57
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,77

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

FLOIRAC – PLAINE DES SPORTS J SARTHOULET 3 – NNI 331670203

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 07/02/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau **E6 LED** et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 07/02/2024.
- Etude d'éclairage en date du 31/05/2023 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
 - Implantation symétrique : 4,78m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 18 m
 - Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (2 X BVP 518 T35 (1000 W) et 1 X BVP 528 T35 (1500 W))
 - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
 - Facteur de maintenance : 1
 - Glare Rating : 45,6
 - Facteur de réflexion : 0,20
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 181 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,57

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,77

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

MARTIGNAS SUR JALLE – STADE GILBERT CASSIN - NNI 332730101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 29/09/2024.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 09/08/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau **E6 LED** et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 09/08/2024.

– Etude d'éclairage en date du 07/0/2024 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 65 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (asymétrique)
- Implantation asymétrique : 10,00m Ligne de Touche ; 15,00m mini et 17,00m maxi Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 23,5 m
- Nombre total de projecteurs : 32 projecteurs (KERIS (515W)
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Glare Rating : 45
- Facteur de maintenance : 1
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 173 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,52
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,73

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

LENCOUACQ – STADE A. ERNOULT – NNI 401490101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 29/07/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 30/05/2024.
- Etude d'éclairage en date du 18/04/2024 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 61 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
 - Implantation symétrique : 4,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 18 m
 - Nombre total de projecteurs : 4 projecteurs (ALTIS LED GE (627 W))
 - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
 - Facteur de maintenance : 1
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 102 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,78
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,87

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux

POEY DE LESCAR – PLAINE DES SPORTS 2 – NNI 644480102

Cette installation n'est pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du **29/08/2024**
 - Type de sources : LED
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 172 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.48
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.73

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED jusqu'au 03/09/2028.

POEY DE LESCAR STADE

- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

LESCAR – STADE MUNICIPAL 2 SYN – NNI 6433650102

L'éclairage de cette installation n'est pas classé

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 21/02/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 21/02/2024.
- Etude d'éclairage en date du 20/08/2021 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
 - Implantation symétrique : 3,50m Ligne de Touche ; 15,00m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 20 m
 - Nombre total de projecteurs : 16 projecteurs (ALTIS LED GEN4)
 - Puissance installée : 24,72 kW
 - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
 - Facteur de maintenance : 1
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 271 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,70
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,81

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

POMPAIRE – STADE JOEL GODARD 1 – NNI 792130101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 17/01/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 06/06/2023, et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 06/08/2024

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 154 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.42
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.66

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/09/2028.

LE TALLUD – STADE FELIX BRECHOIRE 2 – NNI 793220102

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 02/07/2024, et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 13/08/2024

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 99 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.11
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.51

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 03/09/2028.

FENIOUX – STADE MUNICIPAL – NNI 791190101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 06/02/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 09/04/2024, et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 14/08/2024

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 188 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.4274
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.88

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/09/2028.

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

CENON SUR VIENNE – STADE DES SOURCES – NNI 860460101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 13/11/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 05/03/2024, et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 18/07/2024

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 176 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.52
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.73

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/09/2028.

VERRIERES – STADE DE LA GARENNE – NNI 862850101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 19/04/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 05/09/2023, et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 08/08/2024

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 155 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.20
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.69

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/09/2028.

CHATELLERAULT – GYMNASSE EDOUARD BRANDLY – NNI 860669903

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E Futsal4 et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 13/01/2024

- Hauteur de feu : 7,00m
- Type de sources : tube fluorescent
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 330 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.48
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.62

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E Futsal3 jusqu'au 03/09/2028.

CIVRAY – STADE DE BEAUSEJOUR 1 – NNI 860780101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 13/11/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 07/11/2023, et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 28/08/2024
 - Type de sources : LED
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 162 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.40
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.62

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/09/2028.

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

NIEUIL L'ESPOIR – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 861780101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 13/11/2025.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 07/08/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 07/08/2024.
- Etude d'éclairage en date du 25/06/2021 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
 - Implantation symétrique : 10,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 22 m
 - Nombre total de projecteurs : 16 projecteurs (ALTIS LED GEN5)
 - Puissance installée : 29,06 kW
 - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
 - Glare Rating : 46
 - Facteur de maintenance : 1
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 281 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,90
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,85

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

Philippe BARRIERE,
Président

Anne-Laure CHAPELLE,
Secrétaire de séance



Pour Rappel la prochaine CRTIS aura lieu le 03 septembre 2024
Date limite envoi dossiers : 27/08/2024